

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_100_BC_8
*Validation du plan de financement
relatif au plan d'action et de réduction
des eaux claires parasites sur la
commune de Saint-Leu (Impasse
Chokas)*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 16

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
09/09/2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 100 BC 8 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AU PLAN D'ACTION ET DE RÉDUCTION DES EAUX CLAIRES PARASITES SUR LA COMMUNE DE SAINT-LEU (IMPASSE CHOKAS)

Le Président de séance expose :

Contexte :

La station d'épuration de Bois de Nèfles, située sur la commune de Saint-Leu, a une capacité nominale de 13 000 équivalents habitant (EH). Or, elle reçoit aujourd'hui une charge nominale de 30 000 EH.

Lors d'une inspection de l'impasse Chokas, des défauts structurels ont été constatés sur une portion du réseau située sous des clôtures privées, provoquant d'importantes intrusions d'eaux claires parasites dans le système.

Les diagnostics menés sur le secteur ont démontré la nécessité d'entreprendre des travaux de renouvellement.

Présentation des travaux:

Une conduite de diamètre 200 mm sur 230 ml, assainit l'ensemble de l'impasse Chokas. Les boîtes de branchement et le réseau dégradés se trouvent au niveau des clôtures en domaine privé.

L'opération prévoit de réhabiliter l'actuel réseau ainsi que les branchements en les déplaçant sur le domaine public pour mieux contrôler son fonctionnement et les affluents.

La nouvelle canalisation en PVC d'un diamètre nominal de 160 mm et 200 mm s'étendra sur 430 ml. Il est à noter qu'un nouveau point de raccordement au réseau public d'assainissement sera défini sur la rue des Cocotiers afin de mettre hors service une partie de la conduite en aval difficilement accessible en termes d'exploitation. Cela explique ainsi la différence de longueur entre l'ancien et le nouveau réseau.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Contribuer à renouveler les réseaux vétustes pour éviter l'infiltration des eaux claires dans les réseaux ;
- Sécurisation de la collecte et du transfert des eaux usées ;
- Préservation de l'environnement (pollutions liées aux rejets non traités en milieu naturel / Surconsommation énergétique et chimique liée à la surcharge des systèmes de traitement) ;
- Réduction des coûts d'interventions sur le réseau de collecte.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

Les travaux seront réalisés via un Marché à Bons de Commande (MBC) à aléas, le calendrier prévisionnel est le suivant :

Phase	Planning prévisionnel
Engagement de la commande	Décembre 2024
Phase de préparation des travaux	Février à mars 2025
Durée des travaux	Avril à juin 2025
Fin des travaux	Juillet 2025

Plan de financement prévisionnel :

Le montant des travaux est estimé à 541 142 € HT.

Par courrier du 06 juin 2024, l'État a octroyé à la collectivité une subvention de 367 847 € HT au titre du FEI 2024. La part de la collectivité est donc de 173 305 € HT.

	Montant HT des dépenses	Subvention FEI 2024	Maître d'ouvrage Territoire de l'Ouest
Dépenses éligibles	541 152€	367 847 €	173 305 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles	100%	68%	32%

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 23/08/2024.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du Plan de réduction des eaux claires parasites Impasse Chokas à Saint-Leu ;
- **S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- **AUTORISER** le Président, ou toute autre personne habilitée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président